Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260212-D2026_02_09-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 02 – 09**
Décision du 12 février 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **12 février** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	6 février 2026
Nombre de membres	En exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 23 Votants : 30 (dont 7 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Jean-Claude BELINE, Olivier BODIN, Anne-Marie ECHELARD, Françoise GATEL, Schirel LEMONNE, Christian NIEL, Yves RENAULT, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Emmanuel CASADO, Benoît FOUCHER, Marielle MURET-BAUDOIN, Pierre-Yves TANVET. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Christelle GAUTIER. **Servon-sur-Vilaine :** Dominique MARCHAND, Rozanne JAMAIN, Melaine MORIN.
Absents excusés	Denis GATEL (pouvoir à Catherine TAUPIN), Chantal LOUIS (pouvoir à Christian NIEL), Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jean-Pierre PETERMANN (pouvoir à Yves RENAULT), Christelle HOUIZOT (pouvoir à Emmanuel CASADO), Louis HUBERT (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Sophie RANDUINEAU-PIROT (pouvoir à Rozanne JAMAIN).
Absents	Anne MALLET, Evelyne PANNETIER.
Secrétaire de séance	Yves RENAULT

Réseau des médiathèques : avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2027

Yves RENAULT indique que dans le cadre du réseau des médiathèques et conformément à la délibération n°2021-11-06 en date du 25 novembre 2021 modifiée par les délibérations n°2023-01-04 du 19 janvier 2023, n°2023-12-06 du 21 décembre 2023 et n°2025-01-08 du 23 janvier 2025, les communes s'engagent, chaque année, à acquérir des documents (CD, DVD, etc.) pour un budget de 2,80 € par habitant, ramené à 2,60 € par habitant pour 2023, 2024 et 2025 en raison de contraintes financières exprimées par les communes.

Le Pays de Châteaugiron Communauté reverse alors, à chaque commune, une aide de 0,50 € par habitant en année N+1, sous réserve de présentation des factures.

Sur avis de la Commission Culture tourisme du 1er octobre 2025, il est proposé au Conseil communautaire de maintenir ce budget d'acquisition pour 2026.

Par conséquent, le reversement du Pays de Châteaugiron Communauté à hauteur de 0,50 € par habitant sera ainsi effectué sur la base d'une dépense minimum de 2,60 € par habitant en 2026.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260212-D2026_02_09-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider, pour 2026, le reversement communautaire sur la base d'un montant minimal d'acquisition de 2,60 € par habitant ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Yves RENAULT